|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018 Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour:** **PL 1.8** | **Document C18/92-F** |
| **3 avril 2018** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général | |
| CONTRIBUTION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL, DU CANADA,  DU MEXIQUE, DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY  ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  POSITION CONCERNANT UNE FUTURE CONFÉRENCE MONDIALE  DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES | |

J'ai l'honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil une contribution soumise par   
**la République fédérative du Brésil, le Canada, le Mexique, la République du Paraguay et   
les Etats-Unis d'Amérique.**

Houlin ZHAO  
 Secrétaire général

Contribution de la République fédérative du Brésil, du Canada, du Mexique,   
de la République du Paraguay et des Etats-Unis d'Amérique

POSITION CONCERNANT UNE FUTURE CONFÉRENCE MONDIALE   
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES

Introduction

A la présente session, le Conseil devrait se pencher sur le rapport du Groupe d'experts sur l'examen du Règlement des télécommunications internationales (RTI) et soumettre ses commentaires à la Conférence de plénipotentiaires de 2018. Comme le montrent le rapport préliminaire et les trois premières réunions du Groupe EG-RTI, il existe des points de vue divergents sur les trois volets principaux concernant l'examen du RTI, à savoir l'applicabilité du RTI dans l'environnement actuel des télécommunications, l'analyse juridique du RTI et les éventuelles incompatibilités entre les versions de 2012 et de 1988 du RTI. Cette absence de consensus devrait figurer dans les commentaires que le Conseil soumettra à la Conférence de plénipotentiaires de 2018. En outre, compte tenu de l'absence de consensus, il conviendrait que le Conseil fasse état dans ses commentaires des risques liés à la tenue d'une future Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI), notamment en ce qui concerne les dépenses et les coûts d'opportunité relatifs à l'organisation d'un processus préparatoire et de la conférence proprement dite; la mise à mal de la réputation et du prestige de l'Union; et le risque de diviser davantage l'Union si une troisième version du RTI est approuvée.

Analyse

Tout porte à croire que le processus de révision du RTI sera très controversé, coûteux et laborieux. A titre d'exemple, plus de 2 000 délégués ont participé à la CMTI-12 pendant 13 jours de réunion pour un coût s'élevant à 1,9 million CHF (147 000 CHF par jour), soit un coût beaucoup plus élevé que celui lié à la tenue de la Conférence de plénipotentiaires de 2014 (95 000 CHF par jour). Toutefois, la somme de 1,9 million CHF ne comprend ni les coûts des réunions préparatoires, ni les coûts supportés par le pays hôte avant la CMTI, ni les frais de voyage de toutes les délégations et toutes les personnes concernées. Les coûts d'opportunité pour les Etats Membres et l'UIT liés à la préparation et à la tenue d'une future CMTI ne sont pas non plus pris en considération. Par exemple, l'argent dépensé en vue de la préparation et de la tenue d'une CMTI pourrait être utilisé pour réduire la fracture numérique et oeuvrer à la réalisation des objectifs de développement à l'horizon 2030.

En raison des divergences de vues qui existent sur des questions essentielles, une future CMTI ne peut que reproduire le scénario de la CMTI de 2012, où bon nombre d'Etats Membres n'avaient pas signé le document final. Nous pensons que la réputation de l'UIT en sa qualité d'organisation qui parvient à établir efficacement un consensus et qui s'efforce de promouvoir la coopération internationale a été considérablement ternie à la CMTI de 2012. Nous sommes d'avis que l'absence de consensus à une future CMTI pourrait aussi engendrer d'importants désaccords entre les participants et même aboutir à une troisième version du RTI.

Conclusion

Les réunions du Groupe EG-RTI et le rapport préliminaire ont révélé une absence évidente de consensus concernant la révision du RTI, c'est pourquoi nous pensons qu'il est prématuré d'envisager la tenue d'une CMTI dans un proche avenir. Nous demandons instamment aux conseillers d'examiner de près le rapport du Groupe EG-RTI et de faire figurer, dans les observations qu'ils soumettront à la Conférence de plénipotentiaires de 2018, les coûts potentiels associés à une attribution inefficace des ressources, à la perte de prestige de l'Union et au risque de diviser davantage l'Union du fait de la tenue d'une future CMTI.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_